

Campagne tarifaire et budgétaire 2017

Dispositif LAMDA

Logiciel d'Aide à la Mise à jour des Données d'Activité

Comme chaque année, dans le cadre de la campagne tarifaire et budgétaire, des notices sont réalisées par l'ATIH, concernant les nouveautés relatives aux modalités de financement des établissements de santé.

Chaque année, depuis la mise en œuvre des nouvelles modalités de financement sur le champ SSR, une notice spécifique présentant ces modalités est publiée sur le site de l'agence (<https://www.atih.sante.fr/financement-des-etablissements/ssr>).

La présente notice vise à informer les établissements de santé de la possibilité de modifier et compléter les données précédemment transmises afin de disposer d'une exhaustivité et d'une qualité maximale. A cet effet un dispositif LAMDA sur le champ SSR est mis œuvre par l'agence. Il permet de renvoyer les données du dernier envoi 2017 (M12) avec la possibilité de modifier le contenu des données d'activité (RHA) déjà transmises. La mise en place de ce dispositif avait été annoncée dans la notice financement SSR de la campagne 2018 (<https://www.atih.sante.fr/notice-technique-campagne-tarifaire-ssr-2018>)

La notice est composée d'une annexe qui décrit les modalités techniques du dispositif et les modalités concernant la régularisation pour l'année 2017. Les modalités de restitution des données transmises sont également décrites à la fin de cette annexe.

Je vous saurai gré de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des établissements de santé de votre région concernés par son contenu, et vous prie d'accepter mes remerciements anticipés.



Le directeur général
Housseyni HOLLA

I. Principe du dispositif LAMDA SSR

Pour mémoire, le cadre de financement de l'activité de SSR est précisé dans le décret n° 2017-500 du 6 avril 2017 modifié¹ relatif à la réforme du financement des établissements de soins de suite et de réadaptation.

L'article L. 162-25 du code de la sécurité sociale autorise les établissements à modifier, en cours d'année, des données d'activité précédemment transmises dès lors que ces modifications sont motivées par l'établissement. Ces données sont ensuite validées par l'Agence régionale de santé (ARS).

Les établissements SSR ont la possibilité de renvoyer leurs données d'activité 2017 via LAMDA. Cette transmission concerne :

- l'activité d'hospitalisation complète et partielle des établissements des secteurs DAF et OQN,
- les actes et consultations externes (ACE) des établissements du secteur DAF.

La transmission de l'activité via LAMDA permet aux établissements de corriger certaines informations (médicales ou liées à la facturation) qui peuvent avoir un impact sur la valorisation d'une activité qui ne peut plus être transmise et donc valorisée par le circuit habituel.

La nouvelle valorisation de l'activité 2017 via LAMDA fera l'objet d'une régularisation (cf. partie III).

II. Modalités techniques du dispositif

Les modalités techniques permettent aux établissements de renvoyer leurs données d'activité 2017 (M12 2017) en une seule fois, en même temps que la transmission de leurs données M12 2018.

A. Logiciels GENRHA/AGRAF-SSR

La période de référence reste identique à celle du M12 2017 : du lundi 02/01/2017 au dimanche 31/12/2017.
L'établissement doit transmettre l'activité correspondant au M12 2017.

Le dispositif LAMDA SSR nécessite cependant l'utilisation d'une nouvelle version des logiciels GENRHA et AGRAP-SSR, téléchargeables sur le site de l'ATIH.

La version LAMDA des logiciels comporte des modifications pouvant impacter le groupage en GMT des séjours (et donc leur valorisation). Ces modifications sont décrites dans l'encadré ci-dessous.

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/4/6/AFSH1702718D/jo/texte>

La clôture des séjours est déterminée par la correspondance entre la date de fin de séjour et le dernier RHA transmis du séjour : le séjour est considéré comme clos par la Fonction Groupage si la date de fin de séjour est incluse dans le dernier RHS transmis. Il est important que les informations transmises soient correctes car la clôture du séjour impacte la valorisation des séjours : valorisation par le GMT définitif (séjour clos) ou par le GMT 8888 (séjour non clos).

En 2017, GENRHA génère l'erreur **non bloquante** 150 *RHS sans journées de présence dans un séjour HTC multi-RHS* pour tous les RHS « vides », y compris ceux correspondant à une sortie du patient un lundi (le dernier RHS étant, par définition, sans journées de présence si le patient sort le lundi avant minuit). Malgré ce signalement de GENRHA, ce dernier RHS vide est indispensable pour que la Fonction Groupage considère un séjour avec une date de sortie un lundi comme clos et que le GMT attribué soit le GMT définitif.

Les établissements qui n'avaient pas transmis en M12 2017 l'ensemble des RHS pour certains séjours, alors considérés comme non clos par la Fonction Groupage et valorisés avec le GMT 8888, peuvent compléter leur activité 2017 via la transmission LAMDA et ainsi bénéficier d'une valorisation avec un GMT définitif.

En 2018, les contrôles de la Fonction Groupage et de GENRHA ont évolué afin de faciliter le repérage des séjours avec une incohérence entre la date de fin du séjour renseignée et le dernier RHS transmis. Ce sont ces modifications que prendront en compte les logiciels GENRHA/AGRAF-SSR spécifiques à la transmission LAMDA :

- Les RHS «vides» (sans journées de présence) correspondant au dernier RHS d'un séjour dont la date de sortie est un lundi ne seront plus signalés par l'erreur non bloquante 150 RHS sans journées de présence dans un séjour HTC multi-RHS ;
- Une nouvelle erreur bloquante R807 Suite de RHA incomplète pour un séjour clos entrainera le groupage en erreur d'un séjour dont la date de sortie renseignée ne correspond pas au dernier RHS de la suite ; ce séjour ne sera pas valorisé.

B. Plateforme e-PMSI

La transmission LAMDA SSR 2017 est réalisée sur la plateforme e-PMSI. Une nouvelle période propre à cette transmission est créée pour l'année 2017 : M999.

L'ouverture des transmissions sur la période LAMDA M999 coïncide avec celle des transmissions M12 2018. Ainsi un établissement ne pourra plus réaliser de LAMDA SSR au titre de l'année 2017 après l'arrêt des transmissions M12 2018.

Comme pour les autres transmissions, une validation établissement et ARS sont requises sur la plateforme e-PMSI.

III. Régularisation LAMDA

A. Périmètre de valorisation

Comme il a été rappelé au I de la présente notice, le principe du dispositif LAMDA 2017 est de transmettre l'ensemble de l'activité 2017 (équivalent du M12 2017). Cependant, seuls les séjours faisant l'objet d'une valorisation définitive seront pris en compte dans le périmètre de valorisation (le périmètre étant défini dans les paragraphes suivants).

Pour mémoire, la DMA réelle de 2017 intègre dans la valorisation des séjours un système d'avance pour les séjours non clos. Les séjours concernés sont ceux ayant débuté à partir du 02/01/2017 et non clos au 31/12/2017. La valorisation correspondant à l'avance a été réalisée de la manière suivante :

- Le GMT 8888 pour les séjours hors EVC-EPR
- Le GMT 0001 ou 0002 pour les séjours d'EVC-EPR

Lors de la transmission Lamda, ces séjours d'hospitalisation complète correspondant au périmètre de l'avance sont exclus du périmètre de valorisation (cf. partie IV – traitement dans OVALIDE). En effet, la valorisation temporaire de ces séjours constitue une avance, dans l'attente de leur valorisation définitive qui interviendra à leur clôture (lors des transmissions de l'activité 2018). Ils sont toutefois transmis sur la période M999, l'envoi LAMDA devant correspondre à l'équivalent du M12 2017.

Ainsi, dans la transmission LAMDA SSR 2017 sont valorisés :

- l'ensemble de l'activité d'hospitalisation à temps partiel,
- l'activité d'hospitalisation complète hors séjours correspondant aux avances :
 - o séjours clos entre le 02/01/2017 et le 31/12/2017 ;
 - o séjours de plus de 2 années de recueil PMSI, débutés avant le 02/01/2017 et non clos au 31/12/2017 ;
- l'activité des actes et consultations externes pour les établissements du secteur DAF.

A noter que les établissements fermés en cours d'année 2017 ne sont pas éligibles au dispositif LAMDA.

B. Montant LAMDA

Le montant LAMDA 2017 est l'écart de valorisation entre la transmission du M999 2017 et celle de M12 2017 et, sur le périmètre décrit précédemment:

$$\begin{aligned} \text{Montant LAMDA} = & \\ & \text{Valorisation Lamda} \\ & - (\text{DMA réelle 2017} - \text{Avance au titre des séjours non clos 2017}) \end{aligned}$$

Ce montant doit faire l'objet d'une régularisation en 2019 : il sera véhiculé via le même arrêté que la notification de la régularisation définitive 2018 en avril/mai 2019. Le montant relatif au LAMDA 2017 sera bien isolé dans les arrêtés de notification.

IV. Tableaux OVALIDE

Les tableaux des parties **Description** et **Qualité** restent les mêmes pour les 2 secteurs. Seul le traitement de la partie **Valorisation** évolue.

[1.V.1.SV] - SSRHA/RHA valorisés

Ce tableau liste le volume de l'activité valorisée parmi l'activité transmise.

Dans la transmission LAMDA, un motif de non valorisation est ajouté, pour les séjours non clos débutés à partir du 02/01/2017 (correspondant aux avances versées au M12 2017).

[1.V.1.RAEV] - B Résumé de l'activité - Effectifs et Valorisation

Les SSRHA non clos, ayant fait l'objet d'une avance au M12 2017, étant non valorisés, ils sont déduits de la ligne « HC – Zone forfaitaire : SSRHA » et la dernière ligne est supprimée.

[1.V.1.RAEV] - C DMA calculée / DMA théorique

Ce tableau est supprimé.

[1.V.1.RAEV] - D Transmission LAMDA : bilan

Ce tableau est créé pour la transmission LAMDA avec les informations suivantes :

- Pour rappel :

- DMA théorique totale 2017 ;
- DMA réelle calculée par OVALIDE au M12 2017 (A) ;
- Dont le montant correspondant aux avances, calculé au M12 2017 (B) ;
- Montants utilisés pour la transmission LAMDA :
 - DMA réelle calculée au M12 2017 sur le périmètre LAMDA (C), soit $(A) - (B)$;
 - DMA calculée par OVALIDE dans la transmission LAMDA (D) ;
 - Ecart LAMDA, soit $(D) - (C)$

V. VisualValoSSR

Le logiciel **VisualValoSSR** est également disponible pour la transmission M999 correspondant au LAMDA : chaque établissement peut récupérer un fichier avec le détail de la valorisation pour chaque SSRHA en HC et chaque RHA en HTP.